

Vélo : feu vert pour passer au rouge

ON VOUS
EXPLIQUE LE
**CÉDEZ-LE-
PASSAGE
CYCLISTE
AUX FEUX**



mobilité club
france

CADR 67

Le cycliste, comme tous les usagers de la route,
doit respecter le Code de la route.

Il doit s'arrêter quand le feu est rouge.

Mais parfois il y a des exceptions !



Si l'une de ces signalisations est présente, et seulement si,
le cycliste peut franchir le feu rouge
pour atteindre la direction indiquée
par la flèche





Cette possibilité existe depuis 2012. Elle était d'abord limitée au « tourne-à-droite » et au « tout-droit ».
Depuis 2015, fini les restrictions sur les directions.

Tout droit, à gauche, en diagonale...
le choix est laissé à l'autorité locale.

La condition pour implanter cette signalisation :

sécurité
et
visibilité
garanties

Vélo : feu vert pour passer au rouge



Depuis mars 2024,
cette signalisation s'applique aussi
**aux utilisateurs d'engins
de déplacement personnels**
(EDPM) comme les trottinettes électriques.

Vélo : feu vert pour passer au rouge



Avoir le droit de franchir le feu rouge suppose de :

rester vigilant

et

respecter la priorité de passage

accordée aux autres usagers

(piétons, véhicules

qui ont un feu vert...)

Agir pour une mobilité sûre et durable pour tous



mobilité club
france

CADR 67